



Relevés de décisions sur l'évolution réglementaire CRECVL

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DU CRECVL DU 02 JUILLET 2018

- Matériel régional de pistes :
Pour faire face aux dégradations constatées lors de l'utilisation du matériel régional de piste il est décidé la mise en place d'une location globale par organisation de 40€ en plus du chèque de caution (400€).
- Aide aux organisations : baisse de l'aide à la couverture médicale à 45€ la ½ journée et 70€ la journée.

Ces décisions seront intégrées à la note d'information financière établie en début de saison et consultable dans la rubrique « vie sportive » / « réglementations » du site internet du CRECVL

<https://www.escrime-centre-valdeloire.com/reglementations>

Décisions du comité directeur du CRECVL du 17 septembre 2018

- Candidature et organisations d'épreuves :
Pour se conformer au cadre réglementaire, il est décidé d'établir un Plan d'Organisation des Secours pour chaque organisation. L'organisateur fournira, lors de l'édition de sa note d'organisation, un POS spécifique schématique.
Cf : <https://www.escrime-centre-valdeloire.com/copie-de-reglementations>
- Les chartes d'engagements :
Par déclinaison de la charte d'engagement fédérale, il est décidé la mise en place d'une charte d'engagement M15 pour tous les compétiteurs suivant la filière « H2024 » conditionnant la sélection aux épreuves par équipes de la Fête des Jeunes ; Une charte du compétiteur est proposée aux enseignants pour formaliser l'engagement de chaque compétiteur, quelle que soit leur catégorie d'âge.

Cf : <https://www.escrime-centre-valdeloire.com/filiere-h2024-m15>



- Formules des circuits régionaux par équipes M13 à Séniors aux 6 armes – hors championnats régionaux :
 - Epreuves par équipes de 2 tireurs ou tireuses de club ou d'interclubs,
 - Selon les effectifs, possibilité de composer des équipes mixtes,
 - Coût de l'engagement à 15€
 - Formule : TED ou poules selon les effectifs présents, relais en 4 ou 5 touches selon les catégories (relais en 16 ou 20 touches)
- Organisation des Masters :
 - Possibilité de participer à autant d'épreuves possibles (si dans les 8),
 - Coût de l'engagement de 15€ la journée, quel que soit le nombre d'épreuves tirées,
- Formation et certifications de l'arbitrage :

Il est décidé de regrouper le volume horaire de 20h de formation sur le stage de Toussaint et de proposer un calendrier régional des certifications identifiant les dates auxquelles les candidats en formation seront évalués par des jurys désignés par chaque commission d'armes.

Il est décidé que les prise en charge de ces candidats seront les suivantes :

 - Indemnités : à la charge du club présentant le candidat,
 - Restauration : à la charge du club organisateur de l'épreuve,
 - Frais de déplacement : à la charge du candidat,

Il est noté que l'inscription de chaque candidat doit se faire auprès de la CRA et du club organisateur.

Cf : <https://www.escrime-centre-valdeloire.com/arbitrage>